

Dossier de séance

Réunion de la CLE du 5 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte rendu
- Validation du programme 2018 et vote du budget
- Avis sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne
- Avis sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) Loire-Bretagne
- Point d'information sur l'étude Tête de Bassin
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Point d'information sur le renouvellement de la CLE
- Questions diverses

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'article 3.1 des règles de fonctionnement de la CLE prévoit qu'au début de chaque séance, la CLE approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

DELIBERATION n° 2017-1 : il est proposé de valider le présent ordre du jour.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

La CLE s'est réunie la dernière fois le 24 novembre 2016. Le projet de compte-rendu est joint en annexe.

DELIBERATION n° 2017-2 : il est proposé de valider le compte rendu de la CLE du 24 novembre 2016.

VALIDATION DU PROGRAMME 2018 ET VOTE DU BUDGET

En 2018, le SAGE entrera dans sa 4^{ème} année de mise en œuvre. Le calendrier inscrit au PADG prévoit que la cellule d'animation anime, participe, conduit les opérations suivantes (les principales/plus chronophages figurent en gras) :

- D 1.1.1 : mettre en place un programme d'étude et de suivi sur l'abondance et les flux migratoires de l'anguille (cahier des charges à définir avec Logrami)
- D 1.1.2 : poursuivre l'aménagement/suppression des ouvrages notamment sur les axes Sioule, Sioulet et Miouze
- D 1.1.3 : poursuivre les diagnostics des ouvrages sur les secteurs en priorité 2
- **D 1.2.1 : réaliser l'inventaire des plans d'eau sur le bassin de la Bouble**
- D 1.3.1 : suivre la mise en œuvre du contrat territorial Sioule
- D 1.3.3 : établir un bilan des connaissances sur la prolifération des espèces envahissantes
- D 1.3.4 : réaliser une réunion d'échange avec les acteurs de la gestion forestière
- **D 1.3.5 : engager des réflexions sur la pratique du canoë**
- **D 1.4.1 : poursuivre des inventaires zones humides par le SMADC et mettre en place un stage pour la partie Allier**
- D 1.4.3 : suivre la réalisation des PLU et faire un bilan de la compatibilité de PLU en vigueur avec le SAGE
- **D 2.1.3 : engager les discussions avec EDF sur la gestion des sédiments des retenues de Fades et de Queuille**
- **D 2.1.5 : réfléchir à la mise en place d'un suivi PCB dans les chaires de poisson**
- D 3.1.1 : suivre le projet de recherche CAPRICE
- **D 3.1.2 : engager les réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble**
- **D 3.2.2 : établir un bilan des rendements des réseaux AEP notamment sur les secteurs alimentés par la chaîne des Puys**
- D 4.1.1 : informer les collectivités sur les résultats de l'étude de définition des zones d'expansion de crue
- D 5.1.1 : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI

- **D 5.2.1 : mettre en œuvre le plan de communication (forum des élus, rendez-vous de l'eau, journal, 2 plaquettes, mise à jour du site internet)**

Ce listing ne fait état que des dispositions pour lesquelles la CLE et/ou la structure porteuse sont explicitement mentionnés. Dans le cadre de ces missions, la cellule d'animation a vocation à suivre d'autre opération en lien avec la lutte contre les pollutions diffuses, l'assainissement, ...

Le budget prévisionnel 2018 se répartie comme suit :

- Animation (cellule d'animation et frais de fonctionnement) : 80000 €
- Communication : 5000 €
- Etude : 5000 €

DELIBERATION n° 2017-3 : il est proposé de valider le programme 2018 et de solliciter le Président de l'Etablissement public Loire à inscrire au budget 2018 les dépenses correspondantes.

AVIS SUR LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Une note est fournie en annexe

DELIBERATION n° 2017-4 : avis sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne

AVIS SUR LE PROJET DE STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (SOCLE) LOIRE-BRETAGNE

Une note est fournie en annexe

DELIBERATION n° 2017-5 : avis sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) Loire-Bretagne.

POINT D'INFORMATION SUR L'ETUDE TETE DE BASSIN

L'étude « tête de bassin » du SAGE Sioule consiste à :

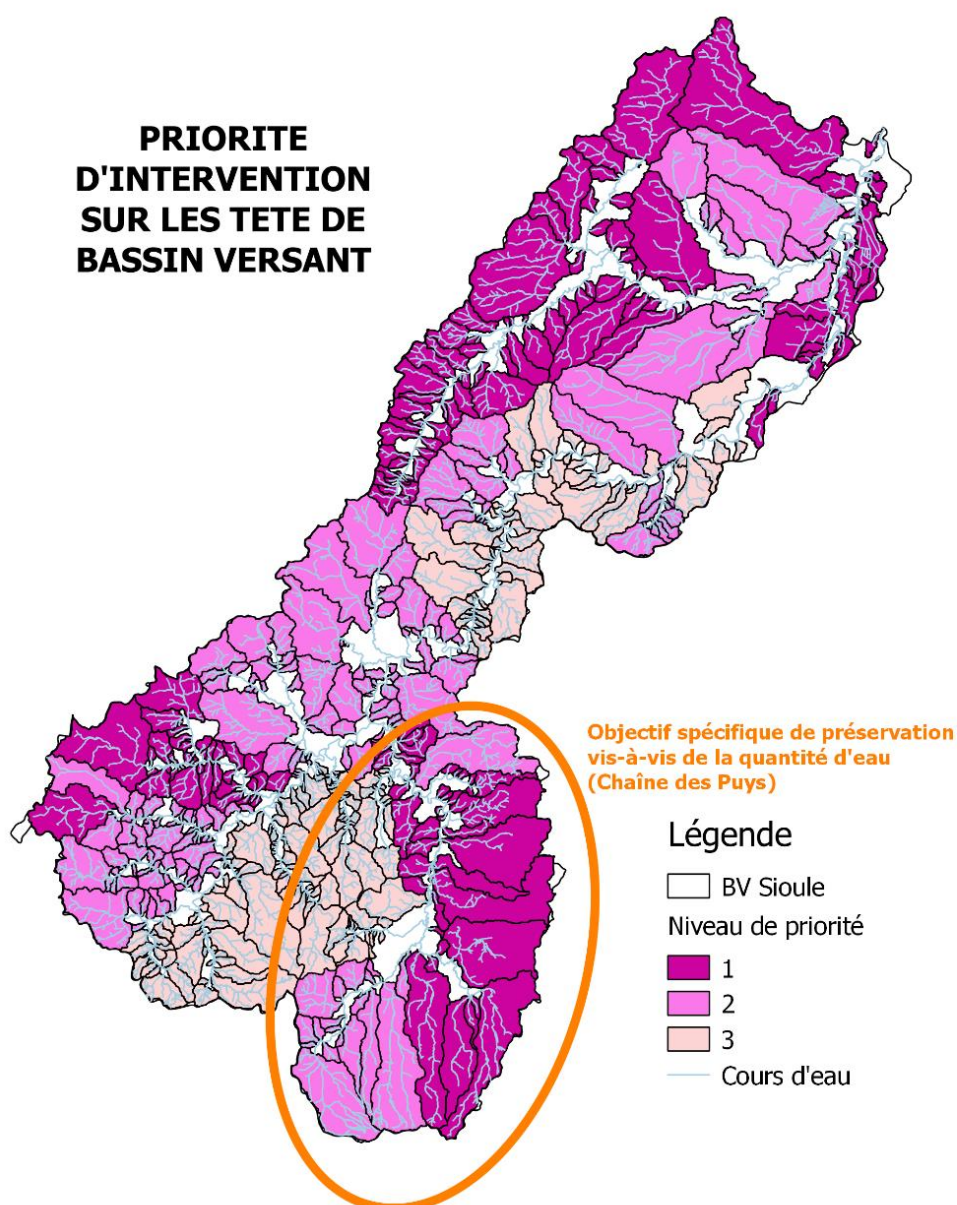
- identifier et délimiter les têtes de bassin sur l'ensemble du territoire du SAGE Sioule (Phase 1) ;
- caractériser l'ensemble des têtes de bassin d'un point de vue écologique et hydrologique en vue de définir les têtes de bassin stratégiques pour le bassin de la Sioule et de mettre en place une typologie, (Phase 2) ;

- proposer des objectifs et des préconisations de gestion adaptées (phase 3) ;
- mettre en place une méthodologie cadre de diagnostic approfondi des têtes de bassin, testée sur un échantillon (Phase 4).

Depuis son lancement en décembre 2015, le bureau SCE a finalisé la phase 1 (juin 2016) et 2 (septembre 2017).

Pour rappel, plus de 80% du bassin de la Sioule est classé « tête de bassin » selon la définition retenue (bassin versant des cours d'eau de rang 1/2/3 + rang 1/2 se jetant dans les cours d'eau de rang ≥ 4).

Suivant leur état et les risques de dégradation, des niveaux de priorité d'intervention ont été établis à l'échelle des masses d'eau.



Un premier rendu des objectifs et des préconisations de gestion a été présenté cet été au COPIL. Ne donnant pas entière satisfaction, un travail conjoint EP Loire / SCE sera effectué début octobre.

En parallèle, SCE réfléchit à la fiche de terrain à mettre en place pour lancer le diagnostic approfondi d'un échantillon de tête de bassin (50 km²)

A ce titre, qu'elles sont les volontés de la CLE :

- concentrer les diagnostics sur un même secteur géographique pour avoir une vision globale des problématiques

ou

- les éclater sur des secteurs diversifiés pour avoir un panel représentatif des différents cas

L'étude doit être finalisée en décembre 2017.

POINT D'INFORMATION SUR LES AVIS RENDUS PAR LE BUREAU

Depuis la dernière CLE en novembre 2016, le Bureau s'est réuni à 4 reprises en 2017 (19/01, 06/04, 01/06 et 14/09) et a étudié les dossiers suivants :

DOSSIER	PETITIONNAIRE	DATE	AVIS
Aménagement du nœud A71/RN79 au droit de Montmarault, Sazeret et Deux-Chaises	APRR	19/01/2017	Favorable avec 1 recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Compenser toute les zones humides détruites à hauteur de 1 pour 1 en priorité dans la zone d'emprise du projet
PLU de Saint-Angel	Commune	19/01/2017	Favorable avec 2 recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Remplacer l'enveloppe de forte probabilité de présence des zones humides par la cartographie des zones humides réelles établie par le SMADC - Retirer les parcelles qui seraient alors localisées en zones humides du zonage constructible
Prélèvements en eau superficielle pour l'irrigation dans le département du Puy-de-Dôme – année 2017.	CA 63	15/03/2017 (consultation par mail)	Favorable avec 5 recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Affiner la répartition des ressources en faisant ressortir le bassin de la Sioule - Préciser les impacts sur les milieux aquatiques (catégorie piscicole, zones à enjeux à proximité comme les frayères ou les zones humides...) - Préciser les impacts sur les autres usages - Respecter les demandes de prélèvement présentées dans le dossier soumis à l'avis de la CLE. - Conformément aux recommandations de la DDT 63, il serait pertinent de préciser les volumes maximums prélevés et pas seulement les débits.
PLU des Ancizes-Comps	Commune	06/04/2017	Favorable avec 1 réserve : <ul style="list-style-type: none"> - Enlever du zonage constructible les zones humides localisées en zonage 1AUj
Avenant du contrat territorial	CC St-Pourçain Sioule Limagne	06/04/2017	Favorable avec 1 recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Engager la réflexion sur les personnels à mettre en place pour mener à bien les travaux prévus dans le projet d'avenant et les autres compétences qui ne manqueront pas d'arriver

Vidange et effacement du plan d'eau de Lisseuil	M. BERTHIN	06/04/2017	Favorable
PLU de St-Rémy-de-Blot	Commune	01/06/2017	Favorable
PLU de Naves	Commune	01/06/2017	Favorable avec 1 recommandation : - Prévoir un descriptif plus détaillé des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dans le rapport de présentation.
Inventaires des zones humides de 16 communes du SMADC	Communes	01/06/2017	Favorable
Renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Marins » à Lapeyrouse	Commune	14/09/2017	Défavorable

Les avis détaillés sont joints en annexes.

POINT D'INFORMATION SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CLE

La composition de la CLE est renouvelée intégralement tous les 6 ans. Initialement mise en place par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005, le mandat des membres arrive à échéance au 9 décembre 2017.

La Préfète coordinatrice du SAGE Sioule (Préfète du Puy-de-Dôme) a ainsi lancé les consultations des assemblées en fin d'été. Certaines désignations lui sont d'ores et déjà parvenues.

Il est rappelé qu'être membre de la CLE nécessite un minimum d'engagement notamment la participation aux réunions afin de garantir la bonne mise en œuvre du SAGE Sioule. Face à l'absence récurrente de certains membres, des réflexions sont en cours sur le maintien ou non de leur siège.

L'installation de la nouvelle CLE aura lieu courant décembre ou début janvier. A cette occasion, il sera procédé à l'élection du/de la Président(e) et à la composition des instances de travail (Bureau, commission interSAGE, ...).

QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Questions soulevées :

- Quel rôle doit tenir la CLE dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI ?